

Chartres, le **14 DEC. 2022**

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2023 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

P.J. : Dossier de demande de subvention (cerfa 12156*06)
Liste des pièces à joindre à la demande de subvention
Compte-rendu financier (cerfa 15059*01)

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Son périmètre d'intervention inclut l'ensemble des substances psychoactives (y compris alcool et tabac) et des addictions sans substances.

I. Les priorités d'emploi au niveau national

Porté par un discours public soucieux de changer le regard porté par la société sur les dommages liés aux conduites addictives (alcool, tabac, drogues illicites, mais également usages préoccupants des écrans et des jeux), le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté par le Gouvernement en décembre 2018 :

- met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités ;
- renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société ;
- témoigne d'un engagement fort contre les trafics ;
- consolide les mesures en faveur de la recherche ;
- favorise le développement de la coopération internationale.

Dans ce cadre, les orientations nationales sont déclinées dans le plan régional de mobilisation contre les drogues et les conduites addictives dans la région Centre-Val de Loire 2019-2022 au travers de 4 axes stratégiques prioritaires :

- protéger dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- aller vers les personnes vulnérables et prendre en compte les besoins spécifiques ;
- porter un discours public commun et éclairer pour responsabiliser ;
- préserver l'esprit de fête dans un espace public tranquillisé.

II. La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Sur la base des orientations nationales et régionales, et compte tenu des problématiques propres au département d'Eure-et-loir, les priorités suivantes sont retenues pour l'année 2023 :

- Les publics ciblés :
 - les jeunes (10 à 25 ans) ;
 - les populations les plus vulnérables et exposées aux risques (en situation de handicap ou de précarité, population sous main de justice, les jeunes en risque d'entrée dans le trafic...)
 - les populations en errance.
- Les priorités de l'appel à projets 2023 :
 - la prévention des conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le **renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité** ;
 - les actions en faveur des populations vulnérables, en particulier les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide social à l'enfance ou les mineurs souffrant de **troubles comportementaux** ou psychiques ;
 - les actions de réduction des risques en milieu festif (festivals et rassemblement festifs notamment) et les actions de médiation dans les événements culturels de rue ou dans les lieux propices à des rassemblements non structurés de jeunes (en milieu urbain comme rural) ;
 - les actions de formation de relais parmi les professionnels du champ médico-social au sens large et parmi l'entourage des personnes concernées par les troubles addictifs.

III. Les critères de sélection des actions :

Les actions éligibles au financement MILDECA seront sélectionnées en fonction de :

- leur pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets ;
- la réalisation d'un diagnostic préalable justifiant de la mise en œuvre de l'action (problématique rencontrée, public visé, réponses qui paraissent nécessaires) ;
- la qualité des partenariats (collaboration avec les autres acteurs associatifs, institutionnels) ;
- la présentation d'un calendrier prévisionnel ;
- **la définition d'indicateurs pertinents.** A ce sujet, je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en œuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet. Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

IV. Les modalités de financement de ces actions :

Toute personne privée ou publique, notamment les communes et leurs établissements publics, les associations et les organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de la santé, peut présenter un projet.

Le taux de subvention applicable au titre de la MILDECA ne peut dépasser 80 % du coût de chaque projet (ce cas doit demeurer exceptionnel) et la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement.

En effet, les crédits MILDECA permettent d'impulser une dynamique au démarrage d'une action et un soutien financier le temps de finaliser la pérennisation.

Aussi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il convient, en conséquence, que les porteurs de projets recherchent dès à présent des partenariats et des cofinancements (à minima 50 %).

V. Les modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Les demandes de renouvellement qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (cerfa 15059*01) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées.

Le formulaire de demande de subvention (cerfa12156*06) devra être retourné une fois complété et accompagné de toutes les pièces justificatives avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au **28 février 2023, délai de rigueur**, par courrier à :

- Préfecture d'Eure-et-Loir, bureau du cabinet, place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

ou par mel à l'adresse suivante :

- pref-mildeca@eure-et-loir.gouv.fr

Pour vous aider dans la construction de votre projet, vous pouvez consulter le site de la MILDECA à l'adresse suivante : www.drogues.gouv.fr.

Vous y trouverez notamment des outils tels que des brochures simples pour faire le point sur un sujet : « L'essentiel sur... ».

Le guide du Maire face aux conduites addictives y est également disponible.

Par ailleurs, les plans nationaux et régionaux, ainsi que toutes les informations concernant le présent appel à projets, sont consultables sur le site de la préfecture (www.eure-et-loir.gouv.fr).

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets afin d'arrêter la liste des projets retenus et financés. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

Enfin, la médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet



Yannis BOUZAR

Destinataires**TRIBUNAL JUDICIAIRE**

Procureur de la République
3 rue Saint Jacques
28000 CHARTRES

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

1 place Châtelet
28026 CHARTRES Cedex

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT

Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISPD**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR**

15 Place de la République
28019 CHARTRES Cedex

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP)

15 rue de la Couronne
28000 CHARTRES

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE

50 rue Gabriel Péri
28019 CHARTRES CEDEX

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRRECTE) – Unité Territoriale

13 rue du Docteur André Haye
28000 CHARTRES

CCI D'EURE-ET-LOIR

5 bis avenue Marcel Proust
B.P. 20062
28002 CHARTRES Cedex

CHAMBRE DES METIERS D'EURE-ET-LOIR

24 Boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR

10 rue Charles Victor Garola
28000 CHARTRES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE L'EURE-ET-LOIR

5, rue Charles Victor Garola
28000 CHARTRES

PLANNING FAMILIAL

CSE de Mainvilliers
137 avenue de la résistance
28300 MAINVILLIERS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA)

35 avenue de la Paix
28300 LEVES

FRAPS IREPS Antenne 28

Hôtel Dieu
34 rue du docteur Maunoury
BP 30 407
28018 CHARTRES Cedex

RADIO TROIS VALLEES (RTV)

41 rue du Lièvre d'Or
28100 DREUX

MOUVEMENT DU NID

39 rue Saint Marceau
45100 ORLEANS

<p>ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS</p>
<p>ASSOCIATION LA CROIX D'OR 124, rue Saint Martin 28100 DREUX</p>
<p>CICAT 10, rue de la Maladrerie 28630 LE COUDRAY</p>
<p>COMPAGNIE MASQUARADES 37-39 allée du Closeau 93160 NOISY-LE-GRAND</p>
<p>ASSOCIATION L'ELAN La Maison des Jeunes Rue Jean Moulin 28240 LA LOUPE</p>
<p>ENTRAID ADDICT EURE ET LOIR 124 rue Saint Martin 28100 DREUX</p>
<p>ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (APR) 82 avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT</p>
<p>CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE</p>
<p>UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Coulobms 28000 CHARTRES</p>
<p>CAPEB Eure-et-Loir 8 rue Gutenberg 28600 LUISANT</p>
<p>PEP 28 83 rue de Chesnay 28000 CHARTRES</p>
<p>FCPE 28 8 rue de la Taye 28110 LUCE</p>
<p>ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE 22 rue d'Aligre 28000 CHARTRES</p>
<p>MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DU DROUVAIS 4 rue de Châteaudun 28100 DREUX</p>
<p>MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX</p>
<p>MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN</p>
<p>MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE</p>

MAISON DES ADOLESCENTS Ruelle Bodeau 28100 DREUX
COMITE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA DROGUE (CNID) – Comité départemental Eure-et-Loir 58 rue de la République 28110 LUCE
LE MOULIN A PAROLES 21 rue haute 36500 PALLUAU SUR INDRE
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TJ
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Messieurs les Délégués du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDETSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État